



Communiqué de presse

Paris, le 31 janvier 2019

Prorogation du délai de candidature au CDN de Villeurbanne

Franck Riester, ministre de la Culture, en plein accord avec Jean-Paul Bret, maire de Villeurbanne, Myriam Picot, vice-présidente à la culture de la Métropole de Lyon et Florence Verney-Carron, vice-présidente à la culture de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, a décidé de proroger jusqu'au 17 février le délai pendant lequel des artistes peuvent faire part de leur candidature à la direction du Théâtre National Populaire, Centre Dramatique National de Villeurbanne.

Le TNP, Centre Dramatique National de Villeurbanne, est aujourd'hui l'un des fers de lance de la politique théâtrale française. Il porte l'héritage vivant de la décentralisation dramatique, et a accueilli le travail de figures aussi majeures que Jean Vilar ou Roger Planchon.

A la veille du centenaire de sa création, et alors que Christian Schiaretti achève son mandat, les pouvoirs publics ont lancé un appel à candidatures en vue du renouvellement de sa direction.

Au regard du très faible nombre de candidatures féminines reçues, l'Etat et les collectivités territoriales ne sont pas en mesure de proposer une pré-sélection équilibrée en termes de parité.

Convaincus que ce déséquilibre ne reflète pas la création d'aujourd'hui dans la diversité de ses talents, et qu'un tel recrutement doit nécessairement inclure l'examen de candidatures féminines au même titre que masculines, ils ont choisi de proroger la durée d'envoi des déclarations de candidature jusqu'au 17 février, afin de favoriser une plus grande représentativité des candidatures reçues.

Contact

Ministère de la Culture
Délégation à l'information et à la communication
Service de presse : 01 40 15 83 31
service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr
@MinistereCC